

# Inscriptions pour la rentrée 2017/2018

**Pour les enfants nés en 2014**  
(dans la limite des places disponibles)

## Les inscriptions se font en deux étapes

### **1. Inscription administrative en mairie**

Pour l'année scolaire 2017-2018, les inscriptions sont à effectuer avant le 17 mars 2017 en mairie aux heures de permanence.

Le dossier d'inscription est à remettre dûment complété et accompagné des justificatifs demandés.

A l'issue de l'inscription administrative, un certificat d'inscription est délivré par la mairie aux familles. Ce certificat est ensuite à remettre au directeur de l'école pour enregistrement lors de l'entretien d'admission.

### **2. Admission à l'école**

L'admission de votre enfant sera enregistrée par le directeur ou la directrice de l'école à laquelle il a été affecté sur présentation du **certificat d'inscription** délivré par la Mairie. La date précise vous sera communiquée ultérieurement.

### **Liste des pièces à fournir à la mairie avec le dossier d'inscription:**

- Carnet de santé comportant les vaccinations obligatoires
- Justificatif de domicile récent
- Livret de famille
- Pour les parents divorcés, joindre le jugement du tribunal justifiant de l'autorité parentale et de la garde d'enfant(s)

Pour de plus amples informations, vous pouvez contacter votre mairie et les directeurs  
Mme Garbe Ecole de Canny/Matz 03 44 43 61 63  
M Decobecq Ecole de Conchy-Les-Pots 03 44 85 08 69

## Dossier unique d'inscription scolaire et périscolaire

*Regroupement pédagogique Boulogne-La-Grasse /Conchy-Les-Pots/Roye-sur-Matz/Canny-sur-Matz*

Ce dossier unique d'inscription vous permet d'inscrire votre (vos) enfant(s) en une seule fois :

- à l'école
- au restaurant scolaire
- au périscolaire
- au transport scolaire
- au TAP (temps d'activités péri-éducatives)

### ➤ Ecoles du RPI

Les écoles fonctionnent sur 4,5 jours. Les classes maternelles sont réparties sur les écoles de Canny-sur-Matz et Conchy-Les-Pots. Les classes élémentaires sur Roye-sur-Matz, Conchy-Les-Pots et Boulogne-La-Grasse.

		Lundi - Jeudi				Mardi - Vendredi				Mercredi			
		Canny	Roye	Conchy	Boulogne	Canny	Roye	Conchy	Boulogne	Canny	Roye	Conchy	Boulogne
ECOLE	Début	<b>8h45</b>	<i>8h53</i>	<b>9h00</b>	9h10	<b>8h45</b>	<i>8h53</i>	<b>9h00</b>	9h10	<b>8h45</b>	<i>8h53</i>	<b>9h00</b>	9h10
	Fin	<b>11h45</b>	<i>11h53</i>	<b>12h00</b>	12h10	<b>11h45</b>	<i>11h53</i>	<b>12h00</b>	12h10	<b>10h55</b>	<i>11h03</i>	<b>11h10</b>	11h20
	Début	<b>13h45</b>	<i>13h53</i>	<b>14h00</b>	14h10	<b>13h45</b>	<i>13h53</i>	<b>14h00</b>	14h10				
	Fin	<b>16h45</b>	<i>16h53</i>	<b>17h00</b>	17h10	<b>15h40</b>	<i>15h48</i>	<b>15h55</b>	16h05				
TAP						<b>15h40</b>	<i>15h48</i>	<b>15h55</b>	16h05	Accueil périscolaire à Conchy-les-Pots 11h10 – 14h30			
						<b>16h45</b>	<i>16h53</i>	<b>17h00</b>	17h10				

### ➤ Restauration scolaire

Le restaurant scolaire est situé sur la commune de Canny/Matz, dans les bâtiments de l'école. Le pôle de Conchy-les-Pots se situe à la salle des fêtes. L'ensemble est géré par le **Syndicat Scolaire (03 44 85 02 09)**. Pour les réservations, contacter Mme POTET Nathalie (06 60 34 30 80).

<b>Commune de Canny-sur-Matz</b>		<b>Commune de Conchy-les-Pots</b>
<i>1<sup>er</sup> service : 11h45</i>	<i>2<sup>ème</sup> service : 12h35</i>	<i>1 service sur la pause méridienne</i>
Maternelles de Canny-sur-Matz	Ecole de Roye-sur-Matz Maternelle de Conchy-les-Pots	Boulogne-la-Grasse
Répartition des 2 autres classes de Conchy-les-Pots, selon effectifs		

Le tarif du repas est fixé à 4.40€

### ➤ Accueil périscolaire

L'accueil périscolaire est assuré le matin de 7h15 à 8h30 et le soir de 17h15 à 18h30 dans les locaux de l'école de Conchy-Les-Pots. Il est géré par le **Syndicat scolaire (03 44 85 02 09)**. Pour les réservations, contacter Mme COLLE Laëtitia (06 89 59 26 11). Le tarif de la séance est fixé à 2€, quelle que soit sa durée.

*Le mercredi, un accueil est mis en place après la classe, de 11h25 à 14h30 dans les locaux de l'école de Conchy-les-Pots, avec possibilité de manger (en amenant son pique-nique). Le tarif est fixé à 2€ de l'heure.*

### ➤ Transport scolaire

Un système de ramassage scolaire gratuit est organisé par le Conseil Général de l'Oise entre les écoles et les différents villages. Le personnel a pour mission d'accompagner les plus petits. La fréquentation du car est « de droit » pour le trajet domicile-école de scolarisation. Tout autre trajet est soumis à une demande d'autorisation auprès du Syndicat Scolaire (03 44 85 02 09) et du Conseil Départemental.

### ➤ TAP

Dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, des Temps d'Activités Péri-éducatives sont mis en place dans les écoles pour tous les élèves du RPI qui le souhaitent.

Ces activités ne sont pas obligatoires. Les parents peuvent venir chercher leurs enfants à l'école à la fin de la classe. Pour des raisons de sécurité, de responsabilités et d'organisation, il est impératif de procéder à une inscription à l'avance des enfants.

### ➤ Coordonnées utiles

Pôles scolaires	Mairies	SIRP / Responsables
Ecole de Canny-sur-Matz 03 44 43 61 63	Mairie de Canny-sur-Matz 03 44 43 67 69	Syndicat Scolaire 03 44 85 02 09
Ecole de Roye-sur-Matz 03 44 43 09 07	Mairie de Roye-sur-Matz 03 44 43 07 16	Réservation cantine : 06 60 34 30 80
Ecole de Conchy-les-Pots 03 44 85 08 69	Mairie de Conchy-les-Pots 03 44 85 01 24	Réservation périscolaire : 06 89 59 26 11
Ecole de Boulogne-la-Gr.03 44 85 09 50	Mairie de Boulogne-la-Gr.03 44 85 02 09	